



AIR CANADA

Communiqués de presse

Conseils d'Air Canada pour des déplacements sans tracas pendant l'hiver

Points saillants

- Vous trouverez toute l'information nécessaire au guichet unique aircanada.com, ce qui facilite l'expérience de voyage.
- Gagnez du temps en vous enregistrant en ligne, 24 heures avant le départ, à aircanada.com ou au moyen d'un appareil mobile.
- Tenez-vous au courant de l'état du vol : aircanada.com/avisvols.
- Quoi faire en cas de retard ou d'annulation d'un vol : aircanada.com/infotempete.
- Le délai d'enregistrement recommandé pour les vols intérieurs est de 90 minutes avant le départ : le délai limite d'enregistrement est maintenant de 45 minutes avant le départ.
- Suivez [@AirCanada](https://twitter.com/AirCanada) sur Twitter et joignez-vous à Air Canada sur Facebook pour vous tenir au courant des dernières nouvelles.

MONTREAL, le 11 déc. 2013 /CNW Telbec/ - À l'approche de la saison hivernale, Air Canada propose des conseils visant à assurer une expérience de voyage sans tracas. Pour obtenir les plus récents renseignements sur la situation de l'exploitation, les clients peuvent visiter aircanada.com, suivre [@AirCanada](https://twitter.com/AirCanada) sur Twitter, se joindre à AirCanada sur Facebook et s'inscrire pour recevoir des avis sur des vols précis. Tous les renseignements sur ce à quoi vous devez vous attendre et ce que vous devez faire en cas d'interruption de vol se trouvent au aircanada.com/infotempete. Pour en savoir plus sur les préparatifs pour l'hiver mis en œuvre par Air Canada, photos à l'appui, et découvrir les mesures prises dans les coulisses pour amener les passagers à destination en toute sécurité en cas de perturbations occasionnées par les conditions météorologiques, accédez au aircanada.com/preparatifs-hiver.

État des vols et avis aux voyageurs en ligne

Les clients peuvent consulter la rubrique *État des vols - aperçu général*, qui se trouve dans la section *Avis aux voyageurs* de la page d'accueil du site aircanada.com. Avant de se rendre à l'aéroport, les clients doivent vérifier l'état de leurs vols en consultant le site aircanada.com, en accédant à l'adresse mobile.aircanada.com au moyen de leur appareil mobile avec accès Internet, ou en appelant sans frais au 1 888 422-7533 ou au 1 800 361-8071 (ATS pour les personnes ayant une déficience auditive).

Avis sur les vols

Les clients d'Air Canada peuvent recevoir, par courrier électronique ou sur leur appareil mobile, des renseignements sur les retards et annulations de vols. Pour s'inscrire ou pour obtenir plus de renseignements, il suffit de visiter le site à l'adresse aircanada.com/avisvols.

Enregistrement en ligne à aircanada.com

Les clients d'Air Canada peuvent gagner du temps en s'enregistrant pour leur vol dans les 24 heures précédant le départ à aircanada.com. Ils peuvent également changer leur place et

préciser le nombre de bagages enregistrés.

Enregistrement au moyen d'un appareil mobile

Les clients peuvent accéder au service d'enregistrement mobile à mobile.aircanada.com, en cliquant sur l'option d'enregistrement sur un appareil mobile. Pour en savoir plus, visitez le site à l'adresse aircanada.com/enregistrementmobile.

Grâce aux applications pour appareils Android, BlackBerry (y compris BB10) et iPhone, les voyageurs qui possèdent des appareils mobiles peuvent facilement récupérer leurs cartes d'accès à bord électroniques, obtenir des renseignements sur leurs vols en temps réel et recevoir des avis de modification d'itinéraire et d'autres informations sur les vols d'Air Canada. Les applications peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Web mobile d'Air Canada (mobile.aircanada.com).

Outil de modification de réservations libre-service

En cas d'interruptions de vol découlant de mauvaises conditions météorologiques, nous invitons les clients à modifier eux-mêmes leurs réservations en ligne au moyen de l'outil de modification de réservations libre-service d'Air Canada, accessible à aircanada.com ou sur leur appareil mobile.

Carte d'accès à bord électronique

Les clients qui s'enregistrent au moyen d'un appareil mobile, en ligne ou à une borne peuvent recevoir une carte d'accès à bord électronique sur leur appareil mobile, et ce, par courrier électronique ou messagerie texte. Ils peuvent s'en servir pour un vol intérieur, un vol au départ des États-Unis vers le Canada, ou un vol international au départ du Canada. Pour en savoir plus, visitez le site à l'adresse aircanada.com/cae.

Délais d'enregistrement recommandés durant la saison hivernale

Les jours les plus achalandés, Air Canada recommande aux passagers d'arriver tôt à l'aéroport pour éviter d'être pris dans les encombrements. Les renseignements sur les délais d'enregistrement au cours de la période de pointe des Fêtes sont disponibles à l'adresse aircanada.com/delai.

Le délai d'enregistrement recommandé pour les vols intérieurs est de 90 minutes avant le départ, puisque le délai limite d'enregistrement est maintenant de 45 minutes avant le départ.

INFORMATION SUR LES BAGAGES

Nous rappelons aux passagers de garder avec eux tous leurs objets de valeur, notamment leurs appareils électroniques, documents, médicaments, clés de voiture et argent, ou de les placer dans leurs bagages de cabine. Ils **NE DOIVENT PAS** les mettre dans leurs bagages enregistrés.

La franchise de bagages de cabine est de un article standard de 23 cm x 40 cm x 55 cm et d'au plus 10 kg, et de un article personnel de 16 cm x 33 cm x 43 cm d'au plus 10 kg. Pour plus de renseignements, visitez le site à l'adresse aircanada.com/bagagescabine. Les passagers qui dépassent cette franchise devront enregistrer leurs bagages de cabine, et [un supplément pourrait s'appliquer](#) pour l'enregistrement de ces bagages.

Vous trouverez plus d'information au sujet de la franchise de bagages enregistrés à l'adresse aircanada.com/fr/baggage/checked.

Poussettes

Air Canada recommande l'utilisation de petites poussettes-cannes, car les installations ne sont pas conçues pour accueillir des poussettes plus grandes et plus lourdes. Les poussettes pliantes peuvent être enregistrées à la porte d'embarquement et, à l'arrivée, elles seront remises aux passagers à la porte de l'appareil. Pour connaître la politique sur les poussettes, visitez le site à l'adresse aircanada.com/bebe-enfant.

Équipement de sport

Les clients peuvent enregistrer à l'avance leur équipement de sport à aircanada.com, jusqu'à 24 heures avant le départ. Pour certains articles de sport, il y a exemption des frais pour bagages hors format ou excédent. Pour plus de renseignements, consultez aircanada.com/bagagesupplementaires.

Étiquettes placées à l'extérieur et à l'intérieur des bagages

Comme les étiquettes d'identification placées à l'extérieur des bagages se détachent parfois, Air Canada recommande aux passagers d'en placer aussi **À L'INTÉRIEUR** de leurs bagages. Vous trouverez un modèle d'identification de bagages à l'adresse aircanada.com/identificationbagages.

SÛRETÉ

Mesures de sûreté pour les bagages de cabine

En vertu de la réglementation gouvernementale, aux points de contrôle, les passagers sont autorisés à transporter dans leurs bagages de cabine des quantités limitées de liquides, gels et aérosols dans des contenants d'au plus 100 ml ou 100 g (3,4 oz). Les contenants plus volumineux doivent être rangés dans les bagages enregistrés.

Pour plus de renseignements, consultez les sites Web officiels suivants :

Transports Canada : www.tc.gc.ca

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) : www.catsa-acsta.gc.ca/francais/

Transportation Security Administration (États-Unis) : www.tsa.gov

British Airports Authorities : www.baa.co.uk

DOCUMENTS DE VOYAGE

Pour les voyages internationaux, un passeport en règle est exigé, et le passager doit, dans certains cas, se munir d'autres documents de voyage, tel qu'un visa, pour entrer dans le pays de destination. Pour les vols intérieurs, tout passager de 18 ans ou plus doit présenter une pièce d'identité avec photo, délivrée par le gouvernement et indiquant la date de naissance et le sexe. La réglementation gouvernementale exige que le nom qui figure dans la réservation soit identique à celui qui est inscrit dans le document de voyage. Pour plus de renseignements, visitez le aircanada.com - Documents de voyage.

Lorsqu'un enfant se rend à l'extérieur du Canada avec un de ses parents, il se peut que celui-ci ait à produire un document juridique attestant que l'autre parent ou le tuteur a donné son consentement. Adressez-vous à l'ambassade ou au consulat des pays que l'enfant visitera, ainsi qu'au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au 1 800 267-8376, pour vérifier si ces documents sont nécessaires.

Air Canada recommande à ses clients de remplir tout formulaire de renseignements à l'avance, en se rendant à aircanada.com.

VOYAGER AU DÉPART OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS, VIA LES ÉTATS-UNIS, OU SURVOLER LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis exigent que les voyageurs fournissent des renseignements supplémentaires aux termes du programme de la sécurité des vols, au moins 72 heures avant le départ de leur vol ou au moment de la réservation. Veuillez noter que cette exigence s'applique à de nombreux vols internationaux qui sont considérés comme survolant les États-Unis. Pour en savoir plus, visitez le site à l'adresse aircanada.com/securitedesvols.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements:

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788
Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576
Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

Internet : aircanada.com

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/index.php?s=22457&item=137203>

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Le seul transporteur exploitant
un réseau international quatre
étoiles en Amérique du Nord